

N° 7550³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

PROJET DE LOI

**portant report des dates limites relatives à l'exercice comptable
2019, telles que prévues aux articles 12 et 16 de la loi modifiée
du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement
des partis politiques pour la durée de l'état de crise**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(18.4.2020)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 17 avril 2020 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant report des dates limites relatives à l'exercice comptable
2019, telles que prévues aux articles 12 et 16 de la loi modifiée
du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement
des partis politiques pour la durée de l'état de crise**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 avril 2020 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 10 avril 2020 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 13 votants, le 18 avril 2020.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente du Conseil d'État,
Agy DURDU

